À [Ville où vous écrivez], le [date]

PRÉPARATION - POINTS À DISCUTER POUR LA CONVENTION DE DIVORCE

Trame de discussion sans valeur juridique : l'acte est rédigé par les avocats

Ce document de travail ne remplace pas la convention : elle est rédigée et signée par les avocats des deux époux, puis déposée chez un notaire.

1 - Les époux : [Prénom et nom de l'époux ou de l'épouse n° 1] et [Prénom et nom de l'époux ou de l'épouse n° 2]. Mariage célébré à : [Lieu du mariage]. Date du mariage : [Date du mariage]. Régime matrimonial : [Régime matrimonial (ex. : communauté réduite aux acquêts)].

2 - Les enfants mineurs : [Enfants mineurs : prénoms et dates de naissance (ou « aucun »)]. Organisation envisagée : [Organisation envisagée pour les enfants (autorité parentale, temps chez chacun)].

3 - Biens, comptes et dettes à partager : [Biens, comptes et dettes à partager].

4 - Prestation compensatoire : aucune n'est envisagée à ce stade.

5 - Nom d'usage : aucun souhait de conservation à ce stade.

Avocats consultés : [Avocats consultés (noms, si déjà choisis)].

À rappeler : chaque époux a son propre avocat, un délai de réflexion de 15 jours précède la signature, puis la convention est déposée chez un notaire.

[Prénom et nom de l'époux ou de l'épouse n° 1] et [Préno

Modèle gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/convention-divorce/